21/1220

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

MAIRIE DE SAINT-FLORENT R.F. (Haute-Corse)

Nombre de membres
. Afférents au C.M.
19
. En exercice :
17
. Qui ont pris part à la délibération :
14

Séance du 19 MAI 2020

DATE DE LA CONVOCATION
15/05/2020

DATE AFFICHAGE
19/05/2020

L'an deux mil vingt
et le dix-neuf mai
à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA, Maire

Présents : Messieurs MORELLI, MICHELI, PAOLINI, COSTA, VESPERINI, FEYDEL, ORSINI, SIMONETTI-MALASPINA, et Mesdames SANCIU, FOURNIER, SEBASTIANI

Absents : Mesdames TOLAÏNI, MAESTRACCI et BARTOCCI

Procuration : Madame BEGNIS à Monsieur MORELLI et Madame ROVERE à Monsieur OLMETA

Monsieur VESPERINI Jacques a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération
Démolition passerelle de l'Aliso – Nouveau plan de financement

Le Maire informe le Conseil Municipal que par mesure de sécurité il faut impérativement démolir l'ancienne passerelle devenue dangereuse.

Le coût de ces travaux a été de nouveau évalué pour un montant de **127.950 Euros HT.**

Voici le nouveau plan de financement :

DETR.....60 %.....76.770 Euros HT
Port de Plaisance.....40 %.....51.180 Euros HT

TOTAL.....100 %.....127.950 Euros HT

Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

******

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le nouveau plan de financement ci-dessus et donne au Maire tous pouvoirs afin de mener à bien cette opération.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 03 février 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

SOUS-PREFECTURE DE CALVI
22 JUIN 2020
Claudy OLMETA ARRIVEE